



SAUVEGARDONS NOS LANDES À BRUYÈRE

Plan d'action pour les landes sèches atlantiques

Lande à bruyère?

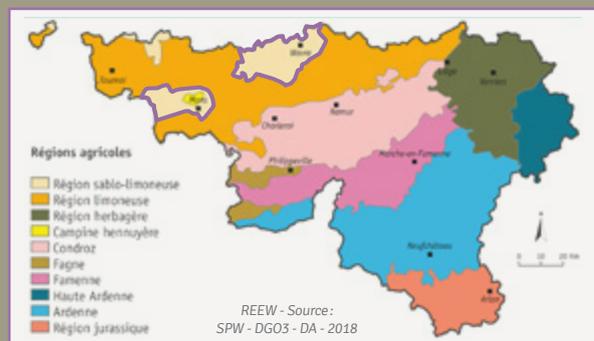
Les landes sont des **formations végétales dominées par des arbrisseaux** comme la bruyère, la myrtille ou les genêts. Elles colonisent les **sols pauvres et acides, secs à humides**. Parmi celles-ci, les landes sèches sur sables acides caractérisées par la bruyère, le genêt d'Angleterre et le genêt poilu. C'est aussi un habitat pour les oiseaux (ex. : alouette lulu, pipit des arbres), les reptiles (lézard vivipare) et les insectes (papillons, abeilles solitaires).



Bruyère commune



Alouette lulu



Un habitat rare et localisé ... mais de grand intérêt biologique!

En Wallonie, les landes sèches dites "atlantiques" sont situées au nord du sillon Sambre et Meuse. Cet habitat ne se retrouve plus aujourd'hui que dans des régions très localisées comme le **Brabant sablo-limoneux** et la **Campine hennuyère**. C'est un habitat Natura 2000*. Ces landes étaient à l'origine des milieux ouverts gérés par pâturage. Leurs surfaces ont progressivement été recolonisées par la forêt, voire urbanisées.

Peut-être en avez-vous un fragment sur votre terrain? Dans ce cas, vous pouvez contribuer au maintien de ce biotope qui est un véritable refuge de biodiversité. Souvent de petite taille et occupant des sols peu productifs, il n'en demeure pas moins d'une grande valeur écologique! La floraison de la bruyère confère également à cet habitat des qualités mellifères remarquables ainsi que des qualités esthétiques et paysagères.

Actions de conservation

La préservation de ces milieux peut être financée par des **subventions à l'entretien ou à la restauration écologique** du **Programme wallon de Développement Rural** qui finance entièrement les travaux**.

Comment les entretenir?

Les landes qui subsistent en sous-étage de forêts (ou dans les clairières) nécessitent au préalable une **élimination des arbres/arbustes** excédentaires (par coupe ou arrachage) afin de remettre le milieu en lumière.

Elles s'entretiennent ensuite par **fauchage**, **débroussaillage** (en rotation sur plusieurs années) et/ou par **pâturage extensif** (moutons ou chèvres) si possible. Les éleveurs peuvent bénéficier des aides agroenvironnementales (450€/ha.an) pour exploiter ces milieux selon un cahier des charges à respecter.

Comment les restaurer?

Lorsque les landes sont trop dégradées, des travaux de restauration plus conséquents sont envisageables.

Après la coupe des ligneux, ils consistent généralement à **fraiser les souches** et/ou à **étréper** (raclage superficiel du sol) des zones afin de mettre le sol à nu pour régénérer la lande en laissant s'exprimer les graines en dormance dans le sol. Ces travaux peuvent se faire à la fraise forestière et/ou à la pelleuse.



Plus d'informations sur www.natagriwal.be ou auprès d'un **conseiller actif** dans votre région.

Vous pouvez également contacter **Natagora Brabant wallon** (bw@natagora.be) pour les parcelles situées dans la province.



* Un habitat Natura 2000 est un milieu rare, menacé ou remarquable à l'échelle européenne.

** Ces subsides sont éligibles sur les terrains situés dans les sites Natura 2000 et dans les sites de grand intérêt biologique.



Un témoin des pratiques agro-pastorales traditionnelles

Les landes ont une histoire commune en Europe. Du Moyen Âge jusqu'au 19^{ème} siècle (date de leur extension maximale), elles étaient utilisées comme **parcours pastoraux**, intégrées dans l'économie rurale en tant qu'espace commun autrefois largement répandu. Elles sont le résultat de coupes excessives et régulières des bois ou des taillis qui ont conduit à une ouverture de la forêt, suivie de différentes utilisations du sol telles que le pâturage, le brûlis ou le fauchage.

Durant les deux derniers siècles, les surfaces de landes chutèrent progressivement en raison de leur abandon, de l'intensification agricole, de la plantation d'arbres et de l'urbanisation. Celles qui subsistent actuellement sont le plus souvent de petite taille et fortement fragmentées. C'est une **relique végétale de notre patrimoine rural**.



Un plan d'action régional pour freiner le déclin de la biodiversité

? De quoi s'agit-il ?

Un plan d'action définit les mesures de gestion et de restauration qui doivent être mises en œuvre pour la protection d'espèces et d'habitats à l'échelle de la Wallonie. Il précise les moyens, la localisation, l'échelle, les coûts, les bénéfices environnementaux et les impacts liés à l'amélioration de leur état de conservation.

! Des aides pour que chacun puisse agir !

Ces plans vont au-delà des obligations légales en matière de conservation de la nature, aussi ces actions sont-elles réalisées sur base volontaire des propriétaires ou gestionnaires de terrains. Visant un objectif "gagnant-gagnant", elles sont proposées avec des outils de financement ou d'indemnisation.

Cette action s'inscrit dans le cadre du **projet LIFE intégré BNIP**.

La version intégrale du plan d'action sera disponible sur <http://life-bnip.be>.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

